

S Y L L A B U S

Droit civil 2

- **Code Apogee de l'enseignement CM** : DLCDK400
- **Code Apogee de l'enseignement TD** : DLDDK400
- **Titre de l'enseignement** : Droit civil 2
 - Responsable de l'enseignement :
- **Nom de la formation** : Licence Droit
 - Responsable(s) pédagogique(s) de la formation : MCF Quentin Guiguet-Schiélé
- **Niveau de formation** : L2
- **Période** : S4
- **Crédits ECTS** : 5,5
- **Langue d'enseignement** : Français
- **Modalité pédagogique** : Présentiel
- **Total heures** :
 - Heures CM : 33h
 - Heures TD : 13h30
- **Modalités d'évaluation** :
 - Contrôle terminal : Epreuve écrite
 - Contrôle continu :
- **Chargé(s) de TD** :

DESCRIPTION

• Principaux thèmes abordés :

Les régimes de responsabilité : Responsabilité pour faute, responsabilité parentale, responsabilité du fait des produits défectueux, indemnisation des victimes d'accident de la circulation.

Les grandes notions : préjudice, causalité, fait générateur, causes d'exonération

• Descriptif de l'enseignement :

Le cours présente les règles encadrant la responsabilité civile extracontractuelle - c'est-à-dire l'obligation de réparer le dommage causé à autrui principalement. Il étudie les conditions et les effets de cette responsabilité tels qu'ils découlent du Code civil, de la jurisprudence et de certaines lois incontournables.

Centré sur le « droit commun » de la responsabilité civile, le cours se concentre sur plusieurs régimes importants, tels que la responsabilité pour faute, la responsabilité parentale, la responsabilité du fait des produits défectueux ou encore l'indemnisation des victimes d'accident de la circulation desquels s'évincent de grandes notions telles que le préjudice, la causalité, le fait générateur ou les causes d'exonération. Certains aspects processuels peuvent également être abordés qui expliquent la mise en œuvre concrète de la responsabilité à travers le contentieux, l'assurance ou les fonds d'indemnisation.

Le droit de la responsabilité civile tend à se spécialiser et la question de l'articulation entre le droit commun et les régimes spéciaux (accidents de la circulation, produits défectueux, etc.) est aujourd'hui essentielle.

L'enseignement rend également compte des grandes évolutions de la matière, tant en ce qui concerne le « déclencheur » de la responsabilité que ses effets avec la consécration possible de nouvelles fonctions comme la cessation de l'illicite ou l'amende civile.

• Prérequis :

Les prérequis sont les connaissances et méthodologies acquises précédemment (notamment qualification juridique, faits et actes juridique, droit de la preuve, droit des contrats) ainsi qu'une bonne maîtrise du français, de l'orthographe et de la rédaction lorsque la matière est choisie en TD.

• Bibliographie :

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.